

Dossier suivi par :

Valia MORGENBESSER
Cheffe du service des affaires institutionnelles
valia.morgenbesser@lecnam.net

Hélène BEN REKASSA
Chargée de coordination des conseils (CF/CS) et des élections
helene.benrekassa@lecnam.net

Paris, le 2 avril 2020

L'administrateur général

Aux élèves du Cnam

**Objet : Élections des représentants des élèves au conseil scientifique et au conseil des formations
Mandature 2020-2022 – Note de cadrage modificative**

A la suite de la mise en place du dispositif national de lutte contre le Coronavirus, le Conservatoire national des arts et métiers est fermé pour une période indéterminée susceptible de se prolonger sur plusieurs semaines à compter de la date de la présente.

Dans ces conditions, il a été décidé de reporter le premier tour des élections citées en objet au jeudi 18 juin et, le cas échéant, le second tour au jeudi 2 juillet 2020. Par ailleurs, l'ensemble des démarches et procédures relatives aux élections en objet et initialement prévues pour être effectuées *in situ*, sont aménagées selon les modalités définies ci-après.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, les mandats des représentants des élèves au conseil scientifique et au conseil des formations sont prorogés jusqu'au 30 juin 2020 ou jusqu'à toute autre date qui viendrait à être fixée par voie réglementaire.

1. Inscription sur la liste électorale du conseil des formations

La demande d'inscription sur la liste électorale pour l'élection au conseil des formations est faite en **adressant au service des affaires institutionnelles l'imprimé de demande** d'inscription sur la liste électorale, dûment rempli, **par courriel à l'adresse sai@lecnam.net**.

Cette demande doit être effectuée au plus tard le **vendredi 12 juin à 17h00** pour tous les élèves, à l'exception de ceux souhaitant présenter leur candidature ou demander à voter par correspondance. Ces derniers doivent avoir sollicité leur inscription aux dates limites indiquées aux paragraphes suivants.

2. Candidatures

Les imprimés de déclaration de candidatures dûment remplis, comprenant impérativement les noms d'un titulaire et d'un suppléant et accompagnés, le cas échéant, d'une profession de foi, **doivent parvenir au service des affaires institutionnelles (SAI)** avant le **mercredi 3 juin à 17h00, par courriel à l'adresse sai@lecnam.net**, accompagnés d'une copie numérique recto/verso des pièces d'identité des deux candidats.

3. Vote par correspondance

Il est rappelé que le vote par correspondance est autorisé uniquement pour les élèves qui en auront fait expressément la demande. Celle-ci est effectuée **en faisant parvenir l'imprimé** prévu à cet effet, dûment rempli, à l'adresse sai@lecnam.net selon les modalités indiquées dans ledit document, au plus tard le **jeudi 4 juin à 17h00** pour les deux tours de scrutin.

4. Vote par procuration

Les électeurs qui souhaitent délivrer une procuration écrite à un électeur de leur choix relevant du même collège (mandataire) doivent :

- **demander** la délivrance de **l'imprimé de procuration** numéroté **par courriel** à l'adresse sai@lecnam.net, en joignant impérativement la copie des pièces d'identité du mandant et du mandataire comportant photographie,
- **retourner l'imprimé dûment rempli à l'adresse** sai@lecnam.net au plus tard :
 - le **17 juin à 16h00** pour le 1^{er} tour,
 - le **1er juillet à 16h00** pour le 2nd tour,
- remettre la procuration au mandataire, accompagnée de la copie de la pièce d'identité du mandant.

Vous trouverez l'ensemble des documents utiles au scrutin à l'adresse : <http://eleves.cnam.fr/elections/>.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service des affaires institutionnelles par courriel à l'adresse électronique suivante : sai@lecnam.net.

Je vous remercie de l'intérêt que vous manifesterez au fonctionnement et à la vie de notre établissement en participant activement à ce scrutin.

**Pour l'administrateur général, et par délégation,
le directeur général des services**

X 

Signé par : DIDIER BOUQUET ID

*Les informations recueillies sur les imprimés de demande d'inscription sur les listes électorales, de demande de vote par correspondance, de vote par procuration et de déclaration de candidature font l'objet d'un traitement informatique, par le service des affaires institutionnelles (SAI - Direction des affaires générales (DAG)), le responsable du traitement étant l'Administrateur général de l'établissement qui dispose d'un Délégué à la protection des données que vous pouvez contacter par courriel (ep_dpo@lecnam.net). Les destinataires de ces fichiers et données, qui serviront de base pour l'élaboration des listes électorales, l'organisation des scrutins et l'ensemble des opérations connexes aux élections, sont les agents du SAI, en charge de l'organisation des opérations électorales en lien avec les services compétents de l'établissement et le comité électoral consultatif. Le SAI procédera, notamment, à l'affichage des listes électorales par collège, comprenant les nom et prénom des électeurs, ainsi qu'à l'affichage, à la diffusion et, le cas échéant, à la publication des candidatures et professions de foi. Les données recueillies seront conservées pendant une durée maximale de huit années. **Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 modifiée, dite « Loi Informatique & libertés » et du Règlement général relatif à la protection des données (Règlement UE 2016-679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez contacter le service des affaires institutionnelles à l'adresse suivante : sai@lecnam.net. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.***